

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN
CADASTRAL (DGFIP)

Commune : 081261
Saint-Lieux-lès-Lavaur

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : A1
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 01/01/1997

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

B - En conformité d'un piquetage

effectué sur le terrain;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie

ci-jointe, dressé le 08/11/2023 par M Aurélien VEAUTE

géomètre à LAVAUR

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la chemise 6463

A LAVAUR le 14/11/2023

Cachet du directeur du document

Aurélien VEAUTE

9 Pl. Du Vieux Marché
81500 LAVAUR
05 63 58 03 75

Document dressé par

M. Aurélien VEAUTE

à : LAVAUR

Date : 14/11/2023

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas
d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B, les
propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou
technicien retraité du cadastre, etc...)

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire
(mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant)

Signatures:

La Commune de SAINT-LIEUX LES LAVAUR

M. Willam GREINER

Mme Mathilde CAYLA

b
533m²
Indivision GREINER/CAYLA
A

a
280m²
Commune de SAINT LIEUX LES LAVAUR
A

Vu pour être annexé à la délibération
n° DE-12-2024 du 27/02/2024
le Maire - Gilles CORMIGNON



COPIE



